

Et plus loin, page 6451:

Les seules négociations dont j'ai entendu parler ont été menées par l'honorable député de Calgary-Sud qui s'est rendu à Washington en compagnie du vice-consul américain à Calgary et s'est donné pour un homme important à propos de cette transaction; il a eu des entretiens avec le département d'Etat et avec la Commission fédérale d'énergie électrique. Si mon honorable ami veut des renseignements à ce sujet, il pourra peut-être s'adresser à l'honorable député de Calgary-Sud.

Dire, comme le ministre l'a fait, que le député de Calgary-Sud s'est fait passer pour un personnage important alors qu'il ne le serait pas, c'est à mon sens tenir des propos aussi injustes qu'inexcusables. On a dit de l'honorable député de Calgary-Sud qu'il s'était présenté comme un personnage important. S'il est considéré comme un personnage important, c'est par d'autres personnes et, à mon avis, non sans raison. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre du Commerce s'est permis cette attaque injustifiée en son absence.

**Des voix:** Règlement.

**M. Trainor:** La seule raison que je puisse concevoir,...

**Des voix:** Règlement.

**M. Trainor:** ...c'est que le ministre est incapable...

**M. le président:** A l'ordre. J'écoute l'honorable député attentivement depuis quelques instants, mais je ne vois pas très bien comment se pose sa question de privilège. J'occupais le fauteuil hier soir lorsque les propos qu'il rappelle ont été prononcés. J'assure à l'honorable député que, si quelqu'un avait fait à l'égard de l'honorable député de Calgary-Sud et, en son absence, une allusion non admise par le Règlement, il aurait été de mon devoir d'intervenir, et je l'aurais fait assurément. Je dois aussi faire remarquer à l'honorable député de Winnipeg-Sud qu'à ce moment-là le député de Vancouver-Quadra avait la parole et que ses observations ont suivi immédiatement celles du ministre. Le député de Vancouver-Quadra ne m'a fait aucune objection à ce moment-là. Il me faut donc considérer l'incident comme clos à cette étape tardive.

**M. Trainor:** Je signalerai à Votre Honneur que le député de Vancouver-Quadra s'occupait de sa propre affaire au moment dont il s'agit, et qu'il n'avait pas le temps de faire autre chose. Je proposerais en tout respect à Votre Honneur qu'aucun député ne devrait traiter les habitudes oratoires d'un autre membre de cette assemblée de malveillantes. Je crois que ce serait outrepasser le Règlement de la Chambre.

**M. le président:** Dois-je comprendre que le député de Winnipeg-Sud m'invite à indiquer que le mot "malveillant" est contraire aux usages parlementaires?

**M. Trainor:** Je pense que oui, dans les circonstances.

**M. le président:** Le crédit 483.

**L'hon. M. Drew:** Monsieur le président, je soulève la question de privilège. Pendant qu'on m'avait appelé hier, pour quelques instants, hors de cette enceinte, le ministre du Commerce a formulé une déclaration au sujet de la transaction de blé avec la Pologne; je l'ai appris à mon retour. Il m'a été impossible de formuler une déclaration avant d'avoir constaté dans le hansard ce qu'il avait dit. Je l'ai vu depuis dans le hansard et puis aussi dans les journaux. J'estime donc qu'il convient maintenant de traiter la question. En ce qui concerne l'accord conclu avec la Pologne au sujet du blé le ministre disait, ainsi qu'en fait foi la page 6429 du hansard d'hier:

Cependant, après le débat que la situation a soulevé ici et les observations que le chef de l'opposition a formulées, je ne serais pas surpris du tout que la Pologne dise: "Nous allons prendre les 50,000 tonnes; vous pouvez garder le reste." Je parle sérieusement. J'espère que ces critiques ne se répéteront pas.

Si le ministre du Commerce n'avait pas été absent pendant un moment il aurait pu apprendre quelque chose du sentiment du Parlement au sujet de ses responsabilités, sentiment qui s'est exprimé il y a quelques jours à peine.

Voici une autre de ses déclarations:

J'espère que nous n'entendrons plus parler de la transaction conclue avec la Pologne.

Puis-je faire observer, monsieur le président, que la transaction conclue avec la Pologne a été soulevée sous forme de question, parce que nous avions pris connaissance de la politique ministérielle par l'intermédiaire des journaux et non pas à la Chambre. Le premier ministre nous a dit que la transaction n'était pas terminée, tandis que le ministre nous a dit qu'elle l'était. S'il règne de l'incertitude ou de la confusion à ce propos, le ministre du Commerce en est entièrement responsable. En outre, monsieur le président, nous n'en sommes pas rendus au point où les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre doivent se refuser le droit ou la responsabilité de s'assurer des faits concernant la politique ministérielle relativement à des questions de cette nature. Pour ce qui est de cette transaction, nous avons cherché à obtenir des renseignements que nous étions fondés à recevoir. De fait, nous avons demandé des renseignements qui au-